



4 rue de Grèce – 31000 Toulouse – 06 87 34 11 40
cavacs.france@gmail.com – <https://www.cavacs-france.com/>

Règlement Intérieur

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 20 membres maximum dont 15 membres avec voix délibératives et 5 avec voix consultative. Le bureau est composé de trois membres – Président.e, secrétaire, Trésorier.ère

Le Conseil d'Administration est souverain pour toutes les décisions relatives aux actions de l'association ;

Le Bureau est responsable de la bonne gestion de l'association ;

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sont élus les membres du Conseil d'Administration. Celui-ci se réunit à son tour pour élire les membres du bureau.

L'AG se réunit chaque année en fin de premier trimestre de l'année fiscale.

L'AG valide les comptes annuels, met en discussion le rapport moral, le bilan des actions et statue sur les projets en cours.

A. COMPOSITION du CA et du Bureau :

Membres adhérents ayant voix consultative : tout membre adhérent dont la demande est approuvée par le conseil et sous réserve des places disponibles (5 maximum) ;

Membres actifs ayant voix délibérative, ce sont des membres adhérents dont la candidature a été adoptée par le conseil d'administration ou qui sont cooptés par au moins deux membres actifs ;

Représentants du personnel ayant voix délibérative, élus par les personnels ;

Représentant des étudiants en formation et/ou stagiaires, un membre élu chaque année en début de formation

B. COMPOSITION de l'association et conditions d'adhésion :

Membres honoraires, ce sont des personnes, professionnels ou non qui ont apporté une contribution importante à la défense de l'enfance maltraitée sexuellement ;

Membres adhérents, ils constituent un soutien aux engagements de l'association ;

Membres actifs ;

Représentants du personnel – un élu pour 5 salariés ou moins ;

Représentant des étudiants en formation et/ou stagiaires, un membre élu chaque année en début de formation

Conditions d'adhésion

Tout membre certifie avoir pris connaissance et accepté les statuts et le règlement intérieur. L'adhésion est effective après réception de la demande d'adhésion dans laquelle figure cette acceptation signée et accompagné du règlement par chèque de l'adhésion ;



4 rue de Grèce – 31000 Toulouse – 06 87 34 11 40
cavacs.france@gmail.com – <https://www.cavacs-france.com/>

Tout membre s'engage à respecter de la clause de confidentialité de l'association, à ne divulguer aucune information apprise ou comprise au sein de l'association ;

Tout membre s'engage à respecter le secret professionnel dû à sa profession en ne divulguant aucune information sur les personnes faisant l'objet d'un accompagnement qui pourrait être reconnaissable et constituer une rupture du secret professionnel.